

AGGLOMÉRATION BEAUNOISE

Ils réduisent leur facture d'énergie



■ En deux ans, une cinquantaine de foyers de l'agglomération beaunoise ont participé à l'opération Familles des Branchés, dont l'objectif est de réduire les factures d'électricité et d'eau. Photo Thibault SIMONNET PAGE 12

« Certains ont économisé 220 € d'électricité par an »



■ Deux participants de l'opération, devant l'une des valises que l'association Bourgogne énergies renouvelables utilise lorsqu'elle prend des mesures chez les habitants. Photo T. S

Durant deux saisons, une cinquantaine de foyers de l'agglomération beaunoise a participé à l'opération Familles des Branchés. Le but avoué était de réduire les factures d'électricité et d'eau.

Entre 2016 et 2018, des dizaines de familles de Beaune et de l'agglomération ont réussi à faire des économies d'énergie, grâce à des gestes simples. « Le pari avait été lancé il y a deux ans, et les résultats sont positifs », explique aujourd'hui Jean-Pierre Rebourgeon, vice-président en charge de l'environnement à la communauté d'agglomération Beaune Côte & Sud.

60 € économisés en moyenne sur la facture d'eau

La deuxième édition des Familles des Branchés a permis aux participants de diminuer leur consommation d'eau jusqu'à 25 %. « Cela représente une économie annuelle de 60 € », souligne Patricia Dubois, chargée de mission à la communauté d'agglomération, qui avait toutefois relevé des économies qui pouvaient grimper jusqu'à 120 € lors de la première saison. Pour la facture d'électricité, c'est tout l'inverse. « Cette fois, les gains ont varié entre 15 et 220 € sur la facture annuelle des familles, alors qu'ils oscillaient entre 20 et 70 € la première année. Ces chiffres fluctuent beaucoup selon les familles qui ne partent pas toutes sur un pied d'égalité. Mais nous voyons que certaines sont arrivées à gagner plus de 200 € par an en changeant juste de comportements. C'est encourageant. »

Les familles ont été accompagnées par l'association Bourgogne énergies renouvelables (BER) pendant six mois, de mai à septembre. « Nous avons fait le tour des logements, afin de se rendre compte des économies qu'il était possible de réaliser. Nous avons fait plusieurs mesures », relate Cyril Chapeleau, de l'association BER.

Marie-Odile Jaouen, 61 ans, a participé à la seconde édition dans le but de « transmettre une planète la moins abîmée possible aux générations futures ». Cette habitante de Merceuil, qui possède trois téléviseurs, a appris à « arrêter tous ses appareils en veille. J'ai aussi acheté une trentaine d'ampoules led qui sont beaucoup moins énergivores ».

« Ce sont des gestes que je ne faisais pas avant »

Dominique Damy, Beaunois de 66 ans, a aussi participé à l'opération et a ainsi acquis de nouveaux réflexes : « Je coupe désormais les veilleuses. Ce sont des gestes que je ne faisais pas avant. Comme avec mon micro-onde que je laissais allumé toute la journée. Je ne trouve pas ces gestes contraignants, c'est une question d'habitude ». Quant à Sylvie Millot, viticultrice à Meursault, elle estime avoir « appris plein de petites astuces ». Elle confie avoir fait des économies d'énergie sur l'ensemble de son domaine viticole « J'ai mis un limiteur de débit sur mes robinets, changé mes ampoules, éteint les appareils en veille plus souvent... », énumère-t-elle. Une troisième édition des Familles Des Branchés est envisagée, mais la

REPÈRE

■ Les éco-gestes plébiscités par les Familles des Branchés

1. Ne pas mettre des aliments chauds dans le réfrigérateur.
2. Adapter les récipients à la dimension du foyer de chaleur lorsque vous faites la cuisine.
3. Privilégier l'éclairage naturel au maximum dans la maison.
4. Ne pas laisser couler l'eau en permanence quand il s'agit de faire la vaisselle, de se brosser les dents...

■ Les éco-gestes trop souvent oubliés

1. Débrancher les appareils électriques en dehors de leur utilisation. Installer une multiprise avec un interrupteur pour faciliter les démarches.
2. Éviter d'ouvrir le robinet d'eau chaude pour un usage très court. Repositionner le mélangeur sur "froid".
3. Régler le thermostat du réfrigérateur à +5 °C et celui du congélateur à -18 °C.
4. Installer des limiteurs de débit au niveau des robinets.

forme qu'elle prendra reste encore à déterminer. « Il est trop tôt pour le dire aujourd'hui », confie Patricia Dubois. « Nous avons demandé aux participants ce qu'ils souhaitaient pour la suite. Nous allons définir quelque chose pendant l'été. La nouvelle formule sera présentée le 6 octobre, lors de la fête de l'Environnement. »

Thibault SIMONNET